



Commune de St Pierre des Echaubrognes

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

20 mars 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2025

PRÉSENTS : 11

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme MONTAS Fanny, Mme TIGNON Marie-Agnès, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, M. BERNIER Denis, M. ONILLON Nicolas, M. AUDEBEAU Dimitri,

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme POUSIN Martine, Mme FONTENEAU Nathalie, Mme JOUBERT Delphine, M. CAILLAUD Clément

VOTANTS : 11

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Denis BERNIER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 20 février 2025

Le procès-verbal du 20 février est approuvé à l'unanimité

2 Vote des taux des impôts directs locaux (délibération n° 2025-0011)

Préalablement au vote du budget, il appartient au conseil municipal de fixer les taux de fiscalité des taxes locales pour l'année 2025.

Monsieur le Maire indique que seule la taxe foncière sur les propriétés bâties a connu une augmentation en 2022, dans le courant du mandat.

Il indique également que les dotations de l'état n'augmentent pas depuis plusieurs années. La commune présente des projets d'investissement importants et concrétise la viabilisation d'un nouveau quartier de vie.

Il est donc proposé pour cette année une augmentation des taux d'imposition dans les mêmes proportions des différentes taxes soit + 2 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'augmentation des taux communaux pour l'année 2025 comme suit :**
- **Taxe foncière bâtie (TFB) : 35.04 %**
- **Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 52.99 %**
- **Taxe d'habitation (TH) : 11,76 %**

3 Approbation du compte financier unique (CFU) (délibération n° 2025-0012)

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques. Le CFU permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le compte financier unique 2024 de la commune et pour tous les budgets : principal et annexes de la façon suivante ;**

BUDGET PRINCIPAL M57

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 285 476,00	983 710,00	2 269 186,00
	Recettes réalisées	B	199 296,76	1 025 981,77	1 225 278,53
	Restes à réaliser	C	41 200,00	0,00	41 200,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 279 100,00	1 783 960,07	3 063 060,07
	Dépenses réalisées	E	469 644,84	706 229,71	1 175 874,55
	Reste à réaliser	F	214 700,00	0,00	214 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations sur l'exercice	G = B-E	-270 348,08	319 752,06	49 403,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-6376,00	800 250,07	793 874,07
Solde (invt) ou résultat clôture (fonct)	Excédent/déficit	G + H	-276 724,08	1 120 002,13	843 278,05
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	-173 500,00	0,00	-173 500,00
Résultat cumulé		G + H + I	-450 224,08	1 120 002,13	669 778,05

BUDGET ANNEXE M57

Lotissement Fromenteau

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	326 028,75	356 000,00	682 028,75
	Recettes réalisées	B	35 028,75	59 084,04	94 112,79
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	356 000,00	420 231,82	776 231,82
	Dépenses réalisées	E	59 084,04	59 084,04	118 168,08
	Reste à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations sur l'exercice	G = B-E	-24 055,29	0,00	-24 055,29
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	29 971,25	64 231,82	94 203,07
Solde (invt) ou résultat clôture (fonct)	Excédent/déficit	G + H	5 915,96	64 231,82	70 147,78
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	5 915,96	64 231,82	70 147,78

• Energies Renouvelables M4

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 500,00	11 500,00	32 000,00
	Recettes réalisées	B	10 473,30	10 224,86	20 698,16
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	28 538,46	11 951,28	40 489,74

	Dépenses réalisées	E	547 60	10 739,76	11 287,36
	Reste à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G = B-E	9 925,70	-514,90	9 410,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs portés	H	8 038,46	451,28	8 489,74
Solde (inv) ou résultat clôture (fonct)	Excédent/déficit	G + H	17 964,16	-63,62	0,00
Différence entre les restes à réaliser		I = C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	17 964,16	-63,62	17 900,54

4 Budgets Primitifs 2025 – budget principal et budgets annexes (délibération n° 2025-0013 / n° 2025-0013M))

Monsieur le Maire, propose, à la suite de l'approbation du CFU 2024, d'affecter le résultat de la façon suivante sur le Budget Primitif 2025.

Commune

- Résultat de fonctionnement N-1 à affecter 1 120 002,13 €
- Affectation en réserve (en investissement) 450 224,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte ce résultat au BP 2025.

Le Budget Primitif de 2025 de la commune de Saint Pierre des Echaubrognes, s'équilibre en dépenses et en recettes, par section, de la façon suivante :

- Investissement : 2 069 341,08 €
- Fonctionnement : 1 653 850,00 €

Lotissement de Fromenteau

- Résultat de fonctionnement N-1 à affecter 64 231,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte ce résultat au BP 2025.

Le Budget annexe 2025 du lotissement de Fromenteau, s'équilibre en dépenses et en recettes, par section, de la façon suivante :

- Investissement : 502 906,54 €
- Fonctionnement : 642 138,36 €

Energies Renouvelables

- Résultat de fonctionnement N-1 à affecter -63,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte ce résultat au BP 2025.

Le Budget Primitif de 2025 du budget annexe Energies Renouvelables, s'équilibre en dépenses et en recettes, par section, de la façon suivante :

- Investissement : 178 464,16 €
- Fonctionnement : 12 078,62 €

En adoptant le référentiel M57, les entités publiques locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits. En effet, les assemblées délibérantes peuvent désormais déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. ***L'assemblée délibérante fixe cette limite à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.***

5 Programme Local de l'Habitat – aggro2b – nouvel avis (délibération n° 2025-0014)

Dans la suite du 1^{er} programme local de l'habitat 2026-2021 prorogé jusqu'en 2024, la CA2B a élaboré la nouvelle feuille de route stratégique de la politique habitat 2025-2030. Ce projet a été arrêté le 24 septembre 2024 en conseil communautaire après consultation des communes. Mme la Préfète des Deux-Sèvres et le bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ont donné un avis favorable mais avec observations.

Monsieur le Maire précise ainsi les observations de l'Etat :

- Les objectifs de production de logements à réinterroger lors de la mise en œuvre et le suivi du PLH ?

- La définition d'une répartition prévisionnelle des objectifs de production des nouveaux logements par commune,
 - La définition d'une répartition prévisionnelle des objections de production des nouveaux logements locatifs sociaux par typologie et modes de financement,
 - La poursuite des efforts en matière de rénovation du parc de logements anciens, de résorption de la vacance des logements et de la lutte contre l'habitat indigne,
 - L'association des services de l'état au suivi de la mise en œuvre du PLH
- et les éléments de réponses apportées par la CA2B dans ce cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Donne un avis favorable à ce nouveau projet de PLH***
- ***Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à ce dossier***

6- Dispositif Argent de Poche – année 2025 - (délibération n° 2025-0015)

Monsieur le Maire fait part d'une récente lettre ministérielle qui redéfinit le cadre de mise en œuvre des « chantiers et stages à caractère éducatif » en zone rurale, entraînant plusieurs évolutions majeures :

- Agrément des chantiers,
- Participation des associations,
- Public éligible : le dispositif s'ouvre désormais aux jeunes de 14 à 17 ans (inclus) ainsi qu'aux jeunes de 18 à 25 ans (inclus)
- Pacte d'engagement
- Bilan

La maison de l'emploi du bocage bressuirais continue son accompagnement dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Renouvelle le dispositif argent de poche pour l'année 2025 aux jeunes de 16 à 18 ans, 3 heures par jour sur la période juillet/août pour 20 ½ journée***
- ***Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en place du dispositif***

7 Informations diverses

Droit préemption urbain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble des biens immobiliers suivants :

- ◆ 28 février 2025, pour un bien immobilier propriété de M. et Mme NDOYE Pape et Maguyliane situé 9 rue de Livois – section AB n° 322
- Une réunion concernant l'aménagement de la rue du Bon Secours et la rue de Livois aura lieu avec les riverains le lundi 14 avril à 18 h 00 en Mairie – Présentation du projet définitif.
- Invitation à l'assemblée générale du CSC le vendredi 4 avril à la Passerelle à Mauléon
- Patricia YOU a présenté les perspectives pour la petite enfance au niveau de l'agglomération 2b (baisse des naissances, baisse des assistantes maternelles, liste d'attente dans les crèches)

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 17 avril 2025

Fin de la séance à 22 h 30

Le secrétaire de séance
Denis BERNIER



Le Maire
Claude POUSIN

